

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

ASSOCIATION ESCOM
1 allée du réseau Jean Marie Buckmaster
60200 COMPIÈGNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2025

Aux Membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ESCOM relatifs à l'exercice clos le 31 août 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Jégard Créatis

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note concernant les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe qui expose l'application par anticipation du nouveau règlement comptable relatif aux associations.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L 821-53 et R 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Le total du poste immobilisations nettes figure au bilan du 31 août 2025 pour 6 382 078 euros. Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition avec possibilité de dépréciation sur la base des modalités décrites dans la note « Principes, règles et méthodes comptables – amortissement et dépréciation de l'actif » de l'annexe. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces valeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'organe appelé à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 février 2026
Le commissaire aux comptes
CREATIS AUDIT représentée par :

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'A' followed by a series of loops and a final horizontal stroke.

André-Paul BAHUON
Associé

Jégard Créatis

Bilan Actif

		31/08/2025			31/08/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	236 317	234 281	2 036	5 857
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	182 254	103 113	79 141	85 216
	Constructions	12 772 290	6 986 972	5 785 318	6 351 349
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	5 399 942	5 079 808	320 134	446 222
	Autres immobilisations corporelles	920 349	724 900	195 449	146 241
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				45 172
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				2 800
TOTAL (I)		19 511 152	13 129 074	6 382 078	7 082 858
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	151 429	56 031	95 398	80 614
	Autres créances	531 000		531 000	374 858
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 574 615		1 574 615	2 766 873
	DISPONIBILITES	5 794 470		5 794 470	4 212 783
	Charges constatées d'avance	60 969		60 969	40 250
	TOTAL (II)	8 112 483	56 031	8 056 453	7 475 377
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		27 623 636	13 185 105	14 438 531	14 558 235
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					
ENGAGEMENTS RECUS					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle					
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

		31/08/2025	31/08/2024
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise <i>Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables</i>	6 298 995	6 348 943
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	8 924	(49 947)
	Total des fonds propres	6 307 920	6 298 995
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Provisions	Droits des propriétaires		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 623 924	3 891 878
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs	3 623 924	3 891 878
	Total des fonds associatifs	9 931 844	10 190 873
	Provisions pour risques	1 750	8 187
	Provisions pour charges	224 350	145 366
	Total des provisions	226 100	153 552
Fonds dédiés	Sur subventions de fonctionnement	544 452	380 000
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	544 452	380 000
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 685 032	1 803 147
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	201 821	180 871
	Dettes fiscales et sociales	693 253	734 553
	DETTES DIVERSES		
TOTAL PASSIF	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 912	24 844
	Autres dettes	219 958	115 063
	Produits constatés d'avance	934 158	975 332
	Total des dettes	3 736 135	3 833 810
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	14 438 531	14 558 235
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	8 924,27	(49 947,20)
	(1) Dont à moins d'un an	2 171 133	2 148 777
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	ENGAGEMENTS DONNES		

Compte de Résultat

		31/08/2025	31/08/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
	Prestations de services	4 089 856	4 042 610
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	1 175 586	829 918
	Dons	380	1 671
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	24 127	5 810
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	23 226	33 969
	Autres produits		
	Total des produits d'exploitation	5 313 174	4 913 978
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	78 449	112 674
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	1 366 131	1 565 095
	Impôts, taxes et versements assimilés	75 079	76 307
	Rémunération du personnel	1 980 212	2 215 045
	Charges sociales	893 037	963 180
	Subventions accordées par l'association		
	Dotation aux amortissements et dépréciations	781 007	707 398
	Dotation aux provisions	78 984	5 278
	Autres charges	24 745	4 763
	Total des charges d'exploitation	5 277 644	5 649 739
	1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER	35 530	(735 761)
Produits financiers Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	159 672	4 281
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières	28 162	30 047
	2 - RESULTAT FINANCIER	131 510	(25 766)
	3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2)	167 040	(761 527)
	Produits exceptionnels	8 187	696 837
	Charges exceptionnelles	1 850	21 788
	4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL	6 337	675 049
	Impôts sur les sociétés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	366 700	416 530
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	531 152	380 000
	TOTAL DES PRODUITS	5 847 732	6 031 626
	TOTAL DES CHARGES	5 838 808	6 081 573
	EXCEDENT ou DEFICIT	8 924	(49 947)
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	PRODUITS	19 100	15 850
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature	19 100	15 850
	CHARGES	19 100	15 850
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services	19 100	15 850
	Personnel bénévole		

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 14 438 531 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 5 847 732 euros et un total charges de 5 838 808 euros, dégageant ainsi un résultat de 8 924 euros.

L'exercice considéré débute le 01/09/2024 et finit le 31/08/2025.

Il a une durée de 12 mois.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

La subvention allouée par le Ministère de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a été revue à la baisse pour s'établir à 682 000 euros (au lieu de 690 000 euros).

Changement de méthode :

Au 1er septembre 2024, l'ESCOM a opté pour une application anticipée du nouveau Plan comptable général (voir chapitre Principes, règles et méthodes sur le règlement ANC n°2022-06) ; en conséquence, la comparaison avec les comptes au 31/08/2024 est rendue impossible. L'impact sur les comptes entre les deux exercices n'est pas de nature à modifier de manière significative l'information financière et ne nécessite pas de produire des comptes pro-forma.

Changement d'estimation :

Sur les exercices précédents, la collecte de la taxe d'apprentissage était reconnue comptablement à la date de son versement. Depuis cet exercice, le site internet de suivi de la collecte permet dorénavant d'identifier les campagnes de taxe d'apprentissage. Les présents comptes intègrent les produits liés à la campagne 2024 et les premiers versements concernant 2025 sont constatés d'avance.

Principes règles et méthodes :

Les comptes au 31 août 2025 sont établis en conformité avec le règlement ANC n°2022-06 du 04 novembre 2022, modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2023, ainsi que du règlement 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.

Règles et Méthodes Comptables

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre : l'Association ESCOM a opté pour l'application de l'ANC 2022-06 par anticipation sur cette clôture ; son application n'a eu aucune incidence significative sur la présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Conformément aux règlements CRC N°2004-06 relatif aux immobilisations et N°2002-10 relatif aux amortissements, l'Association a analysé l'ensemble des immobilisations concernées, ainsi que les durées d'amortissements pratiquées. L'application des nouvelles règles issues du changement de réglementation n'a aucun impact sur les comptes annuels de l'Association.

Les immobilisations sont évaluées en valeur brute à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires).

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Les durées principales retenues sont les suivantes :

Règles et Méthodes Comptables

Type	Durée
Logiciels	12 mois, 3 et 5 ans en linéaire
Agencements et aménagement de terrain	30 ans en linéaire
Bâtiment	14 à 30 ans en linéaire
ESCOM 2 Structure	25 ans en linéaire
ESCOM 2 Couverture	10 ans en linéaire
ESCOM 2 Assurance Décennale	10 ans en linéaire
ESCOM 2 Installations générales	15 ans en linéaire
Aménagement et agencement des constructions	5 à 10 ans en linéaire
Installation techniques matériels outillages industriels	8 à 15 ans en linéaire
Matériel industriel	2 ans 3 ans 6 ans 10 ans en linéaire
Recherche matériel de labo	2 ans 3 ans 6 ans 10 ans en linéaire
Enseignement autre matériel	6 ans en linéaire
Aménagement et agencement divers	6 à 10 ans en linéaire
Matériel de transport	4 ans en linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 6 ans en linéaire
Mobilier	3 à 10 ans en linéaire
Mobilier de laboratoire	6 à 10 ans en linéaire
ESCOM 2 informatique et mobilier	3 à 6 ans en linéaire

Règles et Méthodes Comptables

Créances

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

La provision pour litiges est nulle. Le solde d'ouverture était de 8 186.50 euros et a été totalement repris suite à la liquidation judiciaire de PIVERT actée au 22 janvier 2025.

La provision pour risques concerne les Cordées de la réussite et s'élève à un total de 1 750 euros.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant de la provision pour Indemnités de fin de carrière a représenté un montant total de 224 349,59 euros. Les engagements des indemnités pour départ à la retraite représentent un montant significatif. Ils ont été valorisés dans les comptes (cf paragraphe Principales méthodes d'évaluation et de présentation). Suite à l'Avenant n°61 du 24 mai 2024 à la Convention Collective Nationale de l'Enseignement Privé Indépendant IDCC2691, les non permanents doivent être pris en compte dans le calcul de la provision et le nombre de mois de salaires a également été revu à l'occasion de cette négociation annuelle.

Méthode : prospective (unités de crédits projetées)

:

Taux d'actualisation : 3,95 %

Taux d'évolution des salaires : 1.00%

Taux de turnover : statistique

Taux de charges patronales moyen pour les cadres : 47,29%

Taux de charges patronales moyen pour les non-cadres : 39,15%

Règles et Méthodes Comptables

Contributions volontaires :

Les contributions en biens et services sont valorisées par mesure de simplification à 100 euros de l'heure chargés. Quatre catégories d'intervention bénévoles ont été identifiées :

- la formation initiale
- le suivi de l'apprentissage
- la Summer School et conférences

Les contributions volontaires ont été évaluées pour un montant total de 19 100 euros, et ont été comptabilisées.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/08/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	236 317					236 317
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	236 317					236 317
CORPORELLES	Terrains	182 254					182 254
	Constructions sur sol propre	10 072 449					10 072 449
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement	2 896 341				196 500	2 699 841
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 664 109		14 082		278 249	5 399 942
	Instal., agencement, aménagement divers	133 231		104 182		295	237 118
	Matériel de transport	25 619					25 619
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	651 406		6 205			657 611
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	45 172				45 172	
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		19 670 582		124 470		520 217	19 274 835
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	2 800		2 800		5 600	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	2 800		2 800		5 600	
TOTAL		19 909 699		127 270		525 817	19 511 152

Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/08/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	230 460	3 821		234 281
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	230 460	3 821		234 281
CORPORELLES	Terrains	97 038	6 075		103 113
	Constructions sur sol propre	4 790 011	333 661		5 123 672
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	1 827 430	232 371	196 500	1 863 301
	Instal technique, matériel outillage industriels	5 217 887	140 170	278 249	5 079 808
	Autres instal., agencement, aménagement divers	117 020	20 082		137 102
	Matériel de transport	3 724	5 005		8 729
	Matériel de bureau, mobilier	543 271	35 798		579 069
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grevées de droits				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		12 596 381	773 161	474 749	12 894 793
TOTAL		12 826 841	776 982	474 749	13 129 074

Créances et Dettes

		31/08/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	56 031	56 031	
	Autres créances clients	95 398	95 398	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	1 890	1 890	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	529 110	529 110	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	60 969	60 969	
TOTAL DES CREANCES		743 398	743 398	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/08/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 685 032	120 030	629 992	935 011
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	201 821	201 821		
	Personnel et comptes rattachés	296 368	296 368		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	366 737	366 737		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	30 149	30 149		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1 912	1 912		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	219 958	219 958		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	934 158	934 158		
TOTAL DES DETTES		3 736 135	2 171 133	629 992	935 011
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		118 114			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/08/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		60 969	60 969
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			60 969

Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cessions portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée (au prix d'achat moyen pondéré) (selon la méthode "premier entré - premier sorti").

Différences d'évaluation sur titres de placement

Éléments	Évaluation au bilan	Prix du marché à la clôture
TITRES	1 574 615	1 798 064

La cession d'une partie des valeurs mobilières de placement a permis l'enregistrement d'un produit net de 156 064 euros.

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/08/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			934 158
AVANCES SCOLARITES		539 775	
SUBVENTIONS AFI24 CONTRATS 2025		342 566	
COLLECTE TAXE APPRENTISSAGE 2025		51 818	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			934 158

--

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré				
- Fonds statutaires	6 348 943		49 947	6 298 996
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	(49 947)	58 871		8 924
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 891 878	77 110	345 063	3 623 925
Provisions réglementées				
TOTAL	10 190 873	135 981	395 010	9 931 845

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
Fonds dédiés Subventions Investissement	350 000	350 000	501 152	501 152
Fonds dédiés Bourses Internationales	30 000	16 700	30 000	43 300
TOTAL	380 000	366 700	531 152	544 452

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Néant				
Total				
Legs et donations				
Néant				
Total				
TOTAL				

Variation des Subventions d'Investissement

	Subventions à la clôture 31/08/2024	Augmentation	Diminution	Subvention à la clôture 31/08/2025
Subventions d'investissement				
Subventions d'équipement	7 779 541	77 110		7 856 651
Autres subventions d'investissement				
Montant nominal	7 779 541	77 110		7 856 651
Quotes-parts virées au compte de résultat	3 887 663	345 063		4 232 727

Subventions d'investissements

Subvention pour le premier bâtiment de l'école s'élevant de 4 114 530,38 euros.

Subvention pour le bâtiment ESCOM 2 pour un montant de 2 456 668,74 euros.

Subvention pour les équipements ESCOM 1 & 2 d'un montant de 389 451 euros à l'ouverture, complété de deux notifications de 2 500 euros et 74 610.23 euros, pour aboutir à un solde de 466 561.30 euros.

Subvention du FEDER pour un montant de 761 600,90 euros.

Subvention ANR de 57 289,68 euros.

Dotations

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
SUBVENTION REGION PICARDIE	ESCOM1	4 114 530	-	-	4 114 530
SUBVENTION FEDER	ESCOM2	761 601	-	-	761 601
SUBVENTION CRHDF	ESCOM2	2 456 669	-	-	2 456 669
SUBVENTION CRHDF	ESCOM1&2	389 451	77 110		466 561
SUBVENTION ANR	ESCOM1&2	57 290	-	-	57 290
TOTAL		7 779 541	77 110		7 856 651

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
SUBVENTION REGION PICARDIE	ESCOM1	2 857 511	150 659		2 857 511
SUBVENTION FEDER	ESCOM2	238 382	37 540		238 382
SUBVENTION CRHDF	ESCOM1&2	766 902	121 090		766 902
SUBVENTION ANR	ESCOM1&2	24 869	7 320		24 869
TOTAL		3 887 663	345 063		4 232 726

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/08/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	8 187		8 187	
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	145 366	224 350	145 366	224 350
	Pour impôts				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres		1 750		1 750
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	153 552	226 100	153 552	226 100
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	75 232	4 025	23 226	56 031
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	75 232	4 025	23 226	56 031
	TOTAL GENERAL	228 784	230 125	176 778	282 131
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			83 009	23 226	
			1 750	8 187	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits et Charges exceptionnels

31/08/2025

Total des produits exceptionnels		8 187
Reprises sur provisions et transferts de charges <i>REPRISE PROVISIONS</i>	<i>8 187</i>	8 187
Total des charges exceptionnelles		1 850
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>CHARG. EXERCICES ANTE</i>	<i>100</i>	100
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions <i>DOT. PROV. RISQUES ET CH. EXCEPT</i>	<i>1 750</i>	1 750
Résultat exceptionnel		6 337

Note complémentaire

SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	Montant notifié N	Montant perçu N	Montant restant à percevoir en N+1	Montant perçu d'avance en N	Montant perçu d'avance en N-1
MENSR	Enseignement	682 000		452 000		230 000
DIVERS	Cordées	12 620	12 620			
		694 620	12 620	452 000		230 000

La subvention notifiée par le Ministère de la Recherche pour un montant de 682 000 euros correspond à une extourne de produits constatés d'avance de 230 000 euros et à un produit à recevoir de 452 000 euros.

DETAIL DES FONDS DEDIES (tableau page 16)

Historique des fonds dédiés

Lors des exercices précédents :

Fonds dédiés aux Investissements :

Il avait été comptabilisé un montant de 150 000 euros au titre des fonds dédiés pour le Laboratoire pédagogique dans la continuité des décisions stratégiques qui ont été prises par le Conseil d'Administration du 7 novembre 2019.

Il avait été comptabilisé un montant de 350 000 euros au titre des fonds dédiés pour la croissance de l'Ecole suite au Conseil d'Administration du 10 février 2022 envisageant trois scénarii.

Soit un total à l'ouverture de 500 000 euros pour les Fonds dédiés d'Investissement au début de l'exercice 2022/2023.

En 2022/2023, « Fonds dédiés Subventions d'Investissement Laboratoire » : utilisation de 150 000 euros. Soit un solde de 350 000 euros.

Note complémentaire

En 2023/2024, « Fonds dédiés Subventions d'Investissement Laboratoire » : reprise de 350 000 euros et nouvelle dotation de 350 000 euros. Soit un solde de 350 000 euros.

Fonds dédiés aux Bourses internationales :

Il avait été également enregistré un montant de 64 000 euros au titre des fonds dédiés pour les bourses d'excellence et internationales dont l'origine des fonds est l'appel à manifestation d'intérêt régional, les fonds libérateurs et les frais de scolarité.

Soit un total à l'ouverture de 110 150 euros pour les Fonds dédiés Bourses d'Excellence » au début de l'exercice 2022/2023.

En 2022/2023, « Fonds dédiés Bourses d'excellence » : utilisation de 47 819,73 euros et une nouvelle dotation de 4 200 euros. Soit un solde de 66 530 euros.

En 2023/2024, « Fonds dédiés Bourses Internationales » : reprise de 66 530.27 euros et une nouvelle dotation de 30 000 euros. Soit un solde de 30 000 euros.

Sur l'exercice 2024/2025 :

« Fonds dédiés Subventions d'Investissement Laboratoire » : reprise de 350 000 euros et nouvelle dotation de 350 000 euros ; dotation de 21 152 euros pour le projet D2AES et de 130 000 euros pour les futurs projets de recherche. Soit un solde de 501 152 euros.

« Fonds dédiés Bourses Internationales » : reprise de 16 700 euros et une nouvelle dotation de 30 000 euros. Soit un solde de 43 300 euros.

DETAIL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (tableau page 18)

Provisions pour litige : compte soldé

- reprise de Provisions PIVERT : 3 118.67 euros
- reprise de Provisions PIVERT : 5 067.83 euros

suite à la liquidation de PIVERT le 22 janvier 2025 (référence du BODACC et du JAL).

Provisions pour IFC : soit un total de 224 349.59 euros

Ce montant est plus important que celui de l'exercice précédent car l'avenant n°61 du 24 mai 2024 à la Convention collective nationale de l'enseignement privé indépendant IDCC 2691 informe que les Non permanents doivent être pris en compte et que les tranches de calcul d'ancienneté augmente.

Note complémentaire

Provisions dépréciations clients : soit un total de 56 030.93 euros suite à la reprise de 23 225.67 euros suite à la liquidation de PIVERT et à la dotation de BEGGARD TITEM pour 4 025 euros :

- ESCOM ENTREPRISE : 52 005.93 euros
- BEGGARD TITEM : 4 025 euros

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS (tableau page 19)

S'agissant des produits :

- Pour les produits sur opérations de gestion : aucun
- Pour les produits sur opérations en capital : aucun

Les quotes-parts d'amortissement de subventions sur investissement sont désormais comptabilisés dans un compte 747 affecté aux produits d'exploitation.

- Pour les reprises sur provisions : le montant de reprise de 8 186.50 euros concerne PIVERT suite à l'annonce de sa liquidation judiciaire du 22 janvier 2025.

S'agissant des charges :

- Pour les dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions : elles concernent les Cordées de la réussite pour un montant de 1 750 euros.

ENGAGEMENTS ET SURETES REELLES CONSENTIES

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

	Montant des dettes	Montant des sûretés
Emprunts et dettes auprès des organismes de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		
TOTAL		

Note complémentaire

REMUNERATIONS DES CADRES DIRIGEANTS

Applicable aux associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros.

Le montant des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent sur l'exercice à 283 764 euros.

Rémunérations	279 794 €
Avantages en nature	3 970 €
Total	283 764 €

EFFECTIF

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'Association
Cadres	30	
Non cadres	15	47
Total	45	47

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 25 500 euros.